



Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2025

Conseillers municipaux présents : René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, François Carquigny, Julien Olivier, Marie-Josée Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Germain Bilat, Carlos Madeira Branco.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1) Mandatement du CDG70 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le CDG 70 souhaite réaliser une consultation pour la mise en place d'une convention de participation « risque santé » : Prévoyance et Santé.

Pour lancer ladite consultation, le CDG doit obtenir l'approbation des collectivités.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de cette consultation.

2) Renouvellement du contrat de contrôle de l'aire de jeux

Le décret no 96-1136 du 18 décembre 1996 fixe les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux. Ces dernières doivent faire l'objet d'un audit annuel par une entreprise agréée.

Lors du CM du 28 avril 2022, l'entreprise SOLEUS a été choisie pour un contrat de 3 ans.

Tarifs SOLEUS

2022 → 2024 : 178,80 €

2025 → 2027 : 234,00 €

Pour rappel, ci-dessous les tarifs proposés lors de la consultation en 2022 :

Energis - 5 équipements = 360,00 € TTC

Ceres Control - 1 à 20 équipements = 468,00 € TTC

Le conseil vote à l'unanimité en faveur du renouvellement du contrat en faveur de SOLEUS

3) Renouvellement convention Agence Postale Communale

La Poste a proposé aux communes la gestion des points de contact "la Poste Agence Communale" offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990.

La première convention a été signée par notre commune en 2007, suivi d'un renouvellement par tacite reconduction en 2016 et arrive à échéance le 31 mars 2025.

Il est important, pour la commune, de renouveler le contrat de présence postale pour 2025-2033. Ce point de contact du réseau de la Poste, offre toute la gamme des services de la poste aux administrés

Le conseil vote, à l'unanimité, en faveur du renouvellement de la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation forfaitaire de 1352,00 € par mois (chiffres 2025 en ZRR) et conformément aux nouvelles modalités de gestion, avec des offres de service élargies.

4) Extension du réseau électrique concédé (B 10157)

Suite à une demande de l'entreprise GD Tour de poser un éclairage public sur la route de Gy (pour que les salariés de l'entreprises qui marchent aux abords de la rue soient en sécurité) et parce qu'une extension du réseau concédé d'électricité pour deux constructions projetées parcelle ZO44 rue de Gy au hameau de Grachaux va être réalisée par le SIED auquel la commune adhère.

Ces 2 projets de travaux sont à coordonner.

Le projet définitif de l'extension prévoit

- L'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 140 mètres ;
 - La fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret électrique en limite de chacun des deux terrains.
- ⇒ Le projet a été validé lors de CM du 16 janvier 2025 et est exclusivement à la charge du SIED et de M. et Mme Piller.

Nous avons demandé, lors de ce conseil, à ce que le SIED 70 propose un devis avec un seul mât et 2 becs devant l'entreprise GDTour conformément à l'engagement pris par le Conseil municipal.

Ci-dessous la proposition :

- l'extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 40 mètres ;
- la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public thermolaqué, composé d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur et d'un luminaire de type fonctionnel équipé de leds d'une puissance totale de 30 W environ.

Selon les dispositions actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 10 % du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public ;
- l'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70.

Ainsi, la contribution estimative totale de la commune pour ces travaux peut être estimée à environ 4 205 €. De plus, nous pourrions recevoir du FCTVA estimé à environ 750 €, deux ans après les travaux.

Le conseil vote, à l'unanimité, en faveur de ce projet.

5) Travaux Chemin Neuf

Dans le cadre des aides à la voirie apporté par le conseil départemental pour des travaux effectués sur l'année 2025, il y a besoin de communiquer l'estimation des travaux prévus pour le chemin neuf.

Le Bureau d'Etudes Techniques LOLLIER a été retenu pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraire de 8 750 € HT soit 10 500 € TTC

Le conseil vote, à l'unanimité, en faveur de :

- **La prise d'acte du chiffrage estimatif de 407 661,00 € TTC**
- **La sollicitation de l'aide du Conseil Départemental**

6) Plan Communal de Sauvegarde

De quoi s'agit-il ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Le recensement des moyens disponibles et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.
- La cartographie des populations fragiles

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire.

Pourquoi rédiger un PCS ?

Car il permet de faire face à des situations très diverses nécessitant une réaction rapide : accidents (de la circulation ou incendie...), phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, neige...), problèmes sanitaires (épidémies, canicule...), perturbation de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou énergie...).

IMPORTANT : Elaborer un PCS ne signifie pas créer de nouveaux moyens mais organiser l'existant.

Deux entreprises ont été consultées pour établir le PCS :

- **Jem Consulting** est une entreprise Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), à décliner ma demande car « le planning de l'entreprise ne permet pas d'intégrer le projet de la commune ».
- **ROLAND ORGANISATION ET SECURITE** propose une offre à 2100 € TTC (devis en PJ).

Le conseil vote, à l'unanimité, en faveur de l'élaboration d'un PCS, et de mandater l'entreprise : ROLAND ORGANISATION ET SECURITE.

7) Instauration du montant et des modalités de taxe d'entretien des chemins ruraux

Pour rappel, ci-dessous les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique :

Suite à la dissolution de l'association foncière de remembrement en 2013, les chemins d'association foncière ont été intégrés dans le domaine privé de la commune de Oiselay-et-Grachaux. Ces chemins ruraux souffrent actuellement d'un manque d'entretien. Afin d'y remédier sans pour autant grever de façon excessive le budget communal, les élus de Oiselay-et-Grachaux ont décidé d'instaurer une taxe sur les parcelles comprises dans le périmètre de remembrement initial conformément à l'article D161-2 du code rural et de la pêche maritime.

L'instauration de cette taxe nécessite une enquête publique conformément à l'article D161-3 du code rural et de la pêche maritime.

Vu le dossier soumis à enquête publique du 11 mars 2024 au lundi 25 mars 2024 inclus ;

Vu les 5 observations déposées ;

Considérant que l'instauration de la taxe permettra d'entretenir les chemins ruraux à l'instar de la taxe de remembrement qui existait auparavant ;

Considérant que les travaux ainsi effectués permettront une utilisation rationnelle des chemins ruraux en améliorant la desserte des parcelles ;

Considérant que les travaux permettront également de sécuriser les déplacements ;

J'émet un avis favorable à l'instauration d'une taxe d'entretien des chemins ruraux à Oiselay-et-Grachaux.

Je recommande à la commune de réétudier l'assiette de la taxe afin de ne pas désavantager les propriétaires de parcelles multiples de moins de 1 ha et d'intégrer le chemin situé sur la parcelle ZP 15 à la liste des chemins ruraux concernés par la taxe.

La commission des affaires rurales s'est réunie le 18 mars 2025 et émet les avis suivants :

- Montant de la taxe : 10 € l'hectare
- L'assiette est : le cumul de toutes les parcelles détenues par un même propriétaire (afin de ne pas désavantager les propriétaires de parcelles multiples de moins de 1 ha)
- Le montant plancher de la taxe : 10 €
- L'intégration du chemin situé sur la parcelle ZP 15 (A la Corne – Parcelle du château d'eau de Grachaux) à la liste des chemins ruraux concernés par la taxe.
- L'intégration du chemin situé sur la parcelle F 864 (Cote de Grachaux) à la liste des chemins ruraux concernés par la taxe.

Le conseil vote, à l'unanimité, en faveur des avis émis par la commission des affaires rurales.

8) Subvention Fondation Patrimoine – Bâtiment Mairie

Pour demander l'aide de la Région liée à la collecte organisée via la fondation du patrimoine, nous devons par voie de délibération acter le tableau de financement ci-dessous qui fait apparaître le Fond Restauration Patrimoine de la Région et la Collecte Fondation du patrimoine.

TOTAL DEPENSES TRAVAUX TTC	597 418,69 €	
Subventions notifiées	TTC	%
Etat DETR (dépenses éligibles : 493 289 € HT)	197 315 €	33,0%
Région "Fond Restauration Patrimoine"	2 765 €	0,5%
Région "Fonds ENVI"	16 000 €	2,7%
Département de la Haute-Saône	20 000 €	0,5%
Collecte Fondation du patrimoine	2 765 €	0,5%
Fondation du Patrimoine	13 000 €	2,2%
TOTAL SUBVENTIONS	251 845 €	42,2%
FCTVA	98 001 €	16,4%
AUTOFINANCEMENT	247 573 €	41,4%

Le conseil délibère, à l'unanimité, en faveur du tableau ci-dessus.

Vote des réalisations budgétaires 2024

9) Compte de gestion 2024 – Budget Lotissement

Seule une dépense de 3 200 € est constatée au compte de gestion 2024.

10) Compte administratif 2024 - Budget Lotissement

Le compte administratif est fidèle au compte de gestion. Seule une dépense de 3 200 € a été réalisée concernant la réalisation du dossier Loi sur l'eau du projet Lotissement. Aucune recette n'a été réalisée.

11) Affectation des résultats 2024-2025 - Budget Lotissement

Le résultat de l'exercice 2023 était de - 12 206 €,

Le résultat de l'exercice 2024 est de - 3 200 €,

Le résultat de clôture de l'année 2024 est donc de - 15 406 € (- 12 206 € + - 3 200 €),

⇒ Ce résultat sera reporté au budget de l'exercice 2025 en dépense d'investissement.

Le conseil vote, à l'unanimité :

- **Le compte de gestion 2024 du budget Lotissement,**
- **Le compte administratif 2024 du budget Lotissement,**
- **L'affectation des résultats 2024-2025 du budget Lotissement.**

12) Compte de gestion 2024 – Budget Principal

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 070048

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC GRAY

ETABLISSEMENT : OISELAY ET GRACHAUX
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

30100 - OISELAY ET GRACHAUX

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	456 546,44	361 874,61	818 421,05
Titres de recette émis (b)	303 756,89	213 441,14	517 198,03
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	303 756,89	213 441,14	517 198,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	456 546,44	361 038,80	817 585,24
Mandats émis (f)	233 125,43	186 447,21	419 572,64
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	233 125,43	186 447,21	419 572,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	70 631,46	26 993,93	97 625,39
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30100 - OISELAY ET GRACHAUX

Exercice 2024

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-132 660,41		70 631,46		-62 028,95
Fonctionnement	300 635,02	132 660,41	26 993,93		194 968,54
TOTAL I	167 974,61	132 660,41	97 625,39		132 939,59

Le compte de gestion du budget principal de l'année 2024 présente :

- un résultat d'exercice de + **97 625,39 €**,
- un résultat de clôture de + **132 939,59 €**.

13) Compte administratif 2024 - Budget Principal

Présentation par chapitre - Réalisé 2024

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Réalisé 2024	Chapitres	Réalisé 2024
011 Charges à caractère général (électricité, entretien, fourr)	74 581 €	70 Produits des services (coupe de bois, taxe affouage, droit chasse et pêche...)	36 546 €
012 Charges de personnel	40 927 €	73 Fiscalité	85 660 €
65 Autres charges gestion courantes (syndicat voirie, inda	49 951 €	74 Dotations (DGF...)	61 923 €
66 Intérêts d'emprunts	7 201 €	75 Autres produits (Location salles, cabinet infirmier, fermages...)	29 285 €
67 Charges exceptionnelles	0 €	77 Produits exceptionnels	28 €
68 provision	850 €		
014 Attribution de compensation	11 537 €		
023 (ordre) Virement de section à section	0 €	013 Autres	0 €
042 (ordre) Amortissement des immobilisations	1 401 €	002 (ordre) Excédent de fonctionnement N-1	0 €
TOTAL	186 447 €	TOTAL	213 441 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Réalisé 2024	Chapitres	Réalisé 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10 FCTVA, taxe d'aménagement, excédent affecté	141 535 €
16 Remboursements d'emprunts	34 396 €	13 Subventions	160 821 €
20 Frais d'études, insertion	4 200 €	16 Emprunts	0 €
21 Travaux forestier, mobiliers et matériels divers	38 782 €		
23 Travaux de voirie et sur bâtiments	155 748 €	021 (ordre) Virement de la section de fonct	0 €
041 (ordre) Opérations patrimoniales	0 €	040 (ordre) opérations d'ordre entre section	1 401 €
001 (ordre) Solde d'exécution d'inv reporté	0 €	041 (ordre) Opérations patrimoniales	0 €
TOTAL	233 125 €	001 (ordre) Solde d'exécution positif exercice N-1 reporté	0 €
		TOTAL	303 757 €

Résultat de clôture	2024
Investissement	-62 028,95 €
Fonctionnement	194 968,54 €
Total	132 939,59 €

Résultat de l'exercice	2024
Investissement	70 631,46 €
Fonctionnement	26 993,93 €
Total	97 625,39 €

Pour mémoire :

Résultat de clôture	2023
Investissement	-132 660,41 €
Fonctionnement	300 635,02 €
Total	167 974,61 €

Le compte administratif 2024 du budget principal est conforme au compte de gestion 2024.

14) Affectation des résultats 2024-2025 - Budget Principal

- Affectation de **62 028,95 €** au compte 1068 en recette d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement (001),
- Excédent de fonctionnement 2024 reporté en 2025 (compte 002) : **132 939,59 €**,
- Excédent d'investissement 2024 reporté en 2025 (compte 001) : **0 €**
- Déficit d'investissement réalisé : **62 028,95 €**

Résultats 2024 budget consolidé avec budget annexe Lotissement

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30100 - OISELAY ET GRACHAUX

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-132 660,41		70 631,46		-62 028,95
Fonctionnement	300 635,02	132 660,41	26 993,93		194 968,54
TOTAL I	167 974,61	132 660,41	97 625,39		132 939,59
II - Budgets des services à caractère administratif 30102-LOT VIGNES DU SEIGNEUR OISELAY					
Investissement	-12 206,00		-3 200,00		-15 406,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-12 206,00		-3 200,00		-15 406,00
TOTAL II	-12 206,00		-3 200,00		-15 406,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	155 768,61	132 660,41	94 425,39		117 533,59

Le conseil vote à l'unanimité :

- **Le compte de gestion 2024 du budget principal,**
- **Le compte administratif 2024 du budget principal,**
- **L'affectation des résultats 2024-2025 budget principal.**

Vote des budgets 2025

15) Vote du budget Lotissement 2025

Le Budget Lotissement est un budget annexe géré Hors Taxe selon la comptabilité de stocks. Aucuns crédits ne sont votés pour 2025

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
605	011	travaux	voirie, VRD...		7 015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles (op. réelle)	
608	043	fraîs accessoires	commission sur emprunt, transfert intérêt emprunt		7 133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 80 (par Débit c/33600)	3 200,00 €
608	011	Divers fraîs stockables	indemnité propriétaire ou autres fraîs		71 355	042	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés (par Débit c/3555)	
6 015	011	terrain à aménager	terrain acquis + fraîs ou valeur vénale du terrain cédé par le budget principal		774	77	subvention exceptionnelle	subvention budget principal	
6 045	011	études, prestations de service	géomètre, essais de sols, fouilles archéologiques		796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	
					7552	75	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par le budget principal en cours ou en fin de vie du lotissement	
			s/total (coût de production)						
6 522	65	excédent à reverser	recouvrement d'excédent au budget principal en cours de vie du lotissement						
65 888	65	dépenses diverses	Arrondis de TVA						
6 811	86	intérêts emprunts							
7 133	042	variation en cours de production	annulation du stock initial de travaux (par Crédit c/33600)	3 200,00 €					
71 355	042	variation terrains aménagés	annulation stock initial terrain au constatation vente de lots (par R 3555)						
022	022	dépenses imprévues							
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
				TOTAL					TOTAL
				3 200,00 €					3 200,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
1 641	16	emprunt	remboursement capital		1 641	16	emprunt		
#####	16	avance	rbst av. remboursable du budget ppl		168 748	16	avance	av. remboursable du budget ppl	15 400,00 €
3 351	040	travaux en cours	terrains (par Crédit c/7133)	3 200,00 €	3 351	040	Stocks de terrains en cours	Annul stock initial-Terrains	3 200,00 €
3 354	040	travaux en cours	études, pr. Serv (par Crédit c/7133)		3 354	040	Stocks d'études en cours	Annul stock initial-Etudes	
3 355	040	travaux en cours	travaux (par Crédit c/7133)		3 355	040	Stocks de travaux en cours	Annul stock initial-Travaux	
#####	040	travaux en cours	fraîs accessoires (par Crédit c/7133)		33581	040	Stocks annexes en cours	Annul stock initial-annexes	
#####	040	travaux en cours	fraîs financiers (par Crédit c/7133)		33 586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-fraîs financiers	
3 555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par R 71355)	-	3 555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
001	001	résultat inv. reporté	déficit	15 400,00 €	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
				TOTAL					TOTAL
				18 806,00 €					18 806,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE									

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget Lotissement 2025.

16) Vote du budget principal 2025

Présentation par chapitre - BP 2025									
FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chapitres				BP 2025	Chapitres				BP 2025
011	Charges à caractère général (électricité, entretien, fournitures...)			119 516 €	70	Produits des services (coupe de bois, taxe affouage, droit chasse et pêche...)			59 750 €
012	Charges de personnel			53 900 €	73	Fiscalité			78 200 €
65	Autres charges gestion courantes (syndicat voirie, indemnités élus...)			56 250 €	74	Dotations (DGF...)			52 100 €
66	Intérêts d'emprunts			10 000 €	75	Autres produits (Location salles, cabinet infirmier, fermages...)			25 590 €
67	Charges exceptionnelles			1 000 €	77	Produits exceptionnels			0 €
68	Provision			0 €	78	Provision			0 €
014	Attribution de compensation des transferts de charges			11 537 €					
023 (ordre)	Virement de section à section			95 384 €					
042 (ordre)	Amortissement des immobilisations			993 €	002 (ordre)	Excédent de fonctionnement N-1			132 940 €
TOTAL				348 579,59 €	TOTAL				348 579,59 €

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chapitres				BP 2025	Chapitres				BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves			29 374 €	10	FCTVA, taxe d'aménagement, excédent affecté			136 556 €
16	Remboursements d'emprunts			40 500 €	13	Subventions			72 993 €
20	Frais d'études, insertion			15 000 €	16	Emprunts			100 000 €
21	Travaux forestier, mobiliers et matériels divers			111 600 €	021 (ordre)	Virement de la section de fonct			95 384 €
23	Travaux de voirie et sur bâtiments			132 017 €	040 (ordre)	opérations d'ordre entre section			993 €
27	Avance au budget Lotissement			15 406 €					
041 (ordre)	Opérations patrimoniales			4 200 €	041 (ordre)	Opérations patrimoniales			4 200 €
001 (ordre)	Solde d'exécution d'inv reporté			62 029 €	001 (ordre)	Solde d'exécution positif de l'exercice N-1 reporté			0 €
TOTAL				410 125,64 €	TOTAL				410 125,64 €
TOTAL DES DEPENSES				758 705,23 €	TOTAL DES RECETTES				758 705,23 €

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget Principal 2025.

17) Vote des taux de fiscalité 2025

	Bases			Taux	Produit			Evolution
	2023	2024	2025	2022/2023	2023	2024	2025	
TFPB	357 614	378 162	386 100	34,08%	121 875 €	128 878 €	131 583 €	2 705 €
TFNB	52 878	54 556	55 600	26,68%	14 108 €	14 556 €	14 834 €	279 €
TH secondaire	38 618	52 503	48 500	4,04%	1 560 €	2 121 €	1 959 €	-162 €
COCO					-67 673 €	-67 652 €	-67 804 €	-152 €
Allocations compensatrices					5 823 €	5 923 €	5 974 €	51 €
Total Fiscalité					75 693 €	83 825 €	86 546 €	2 721 €

L'évolution des bases entre 2024 et 2025 s'explique par la revalorisation forfaitaire des bases votée au niveau national de **1,7 %** pour 2025 (pour mémoire : 3,9 % en 2024) et d'une évolution physique des bases sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité,

les taux de fiscalité 2025 en stabilité par rapport à 2024 soit :

- **34,08 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,**
- **26,68 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,**
- **4,04 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.**

Points divers n'appelant pas délibération

- Bail local comité des fêtes
- 2 Route de Rioz – évacuation eau de pluie
- Point à date sur le projet d'assainissement du local de pétanque
- Signe religieux sur le monument aux Morts

Le Maire,
Christelle CUENOT

